

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue, dans la salle William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 15 mars 2017 à 20 heures.

Étaient présents MM Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville;
 Jean-Rock Veilleux, maire de Saint-Alfred;
 Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric;
 Michel Cliche, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;
 Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
 Jonathan V. Bolduc, maire de Saint-Victor;
 Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables
 Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;
 André Labbé, maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne;

 Mmes Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules;
 Marie-Andrée Giroux, représentante Beauceville

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville

Étaient aussi présents : Gilbert Caron, directeur général et secrétaire-trésorier
 Renal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

1.0– OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Provençal constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2.0– ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5875-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité que soit d'adopté l'ordre du jour tel que présenté ci-après.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 25 janvier 2017 et du procès-verbal de la séance régulière du 8 février 2017,
4. Comptes à payer
5. Rencontre avec le CLD
 - 5.1 CA du CLD 2017-2018
 - 5.2 Rapport annuel
6. Beauce Embauche
7. Programme mobilisation et diversité
8. Politique de soutien aux projets structurants
 - 8.1 Adoption de projets
 - 8.2 Mise à jour de la politique de soutien aux projets structurants

9. Service PerLe
10. PDZA
 - 10.1 Suivi mensuel
 - 10.2 Plan d'action
11. PADF : plan d'action 2017-2018
12. Projet régional de fibre optique
13. Contrat Infotech
14. Matières résiduelles
 - 14.1 Entente Récupération Frontenac
 - 14.2 Plastiques agricoles
15. Aménagement du territoire
 - 15.1 Certificats de conformité: Saint-Victor
 - 15.2 Analyse de conformité : MTQ
 - 15.3 Suivi du comité consultatif agricole
 - 15.3.1 Tring-Jonction
 - 15.3.2 Saint-Joseph-de-Beauce
 - 15.3.3 Saint-Alfred
16. Sécurité incendie
 - 16.1 Rapport annuel
 - 16.2 Dossier compresseur
17. Dossier OMH
18. Transport collectif: modification de résolution
19. PRÉCA
20. Festival du film de Saint-Séverin
21. Correspondances :
 - 21.1 Municipalité d'Adstock et de Sainte-Clotilde
 - 21.2 Ministère de l'Éducation : CA du Cégep
 - 21.3 Alcool au volant
22. Affaires nouvelles :
 - a) Fosses septiques : dossier d'article 25.1
 - b) Appui Saint-Odilon-de-Cranbourne
 - c) Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité
 - d) Transport adapté.
23. Période de questions
24. Levée de la séance

**3.0– ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 25 JANVIER 2017 ET
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 FÉVRIER 2017**

- 5876-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné , il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 25 janvier 2017.
- 5877-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jonathan V. Bolduc il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 8 février 2017.

4.0– COMPTES À PAYER

Monsieur Luc Provençal a procédé à l'examen de l'ensemble des comptes et en recommande l'adoption.

5878-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité que les comptes soient adoptés comme suit :

ASS.DES ÉVALUATEURS MUNICIPAUX QUÉ. - Adhésion 2017 JP	90,00 \$
AGRCQ - Colloque 2017 DD	316,18 \$
ATELIER MICHEL MERCIER - Travaux et déneigement toiture	241,46 \$
BELL MOBILITÉ - Février et mars 2017	500,67 \$
CARON GILBERT - Dépenses février 2017	211,78 \$
COMEAU TECHNIQUE - Comprimés Jaune/vert	824,56 \$
COM. SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN - Taxes scolaires	2 329,05 \$
CRECA - Cotisation 2017-2018	200,00 \$
CRÉDIT-BAIL RCAP INC - Location copieur	204,37 \$
DAIGLE MANON - Dépenses février 2017	90,00 \$
DEBB (papeterie)	993,86 \$
ECCE TERRA ARPENTEURS GÉOMÈTRES - Analyse limites zones agricoles RES 5794-16	7 243,43 \$
ÉDITIONS YVON BLAIS - MAJ Loi fiscalité municipale	111,35 \$
EXCAVATIONS JEAN-LOUIS MATHIEU - Déneigement	2 535,20 \$
REVENU QUÉBEC	523,72 \$
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT	6 402,96 \$
GROUPE ICB - Service technique	2 326,82 \$
HYDRO-QUEBEC	1 798,00 \$
HYDRO QUEBEC- L.E.S.	200,57 \$
IMPRESSIONS TRAIT D'UNION	62,09 \$
LABBÉ STÉPHANIE - Dépenses février 2017	44,89 \$
LOCATION BGD INC - Location copieur 2020	156,96 \$
MARC-ANDRÉ PARÉ CONSULTANT INC - Honoraires février	642,00 \$
SERVICES MATREC INC -Écocentre Janvier 2017	1 295,70 \$
MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C. - Avis public	1 498,12 \$
MINISTRE DES FINANCES	14,00 \$
MINISTRE DES FINANCES - CA piste cyclable phase 2	654,00 \$
MRC DES ETCHEMINS - Formation Gonet PB et MP	228,60 \$
MRC LA NOUVELLE-BEAUCE - Déchets janvier et février 2017	108 263,80 \$
MUN ST-FRÉDÉRIC - Projet structurant panneaux nom de rues	7 856,09 \$
MUN ST-FRÉDÉRIC - Projet structurant piste BMX	1 750,00 \$
MUN ST-FRÉDÉRIC - Vente pour taxes	3 977,41 \$
NEOPOST CANADA - Location	172,29 \$
DPOC NEOPOST CANADA - Timbres	1 149,75 \$
ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉES QUÉ- Cotisation 2017 RR	904,26 \$
ORDRE DES URBANISTES QUÉBEC - Cotisation 2017-2018 DD	669,00 \$
POULIN GUY - Dépenses février 2017	492,59 \$
PRÉCICOM TECHNOLOGIES INC - Banque d'heures	781,83 \$
QUINCAILLERIE BEAUCEVILLE - Sel	32,36 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA - DAS Février 2017	9 193,46 \$
REVENU QUÉBEC - DAS Février 2017	21 893,02 \$
ROBERGE FRANCOIS - Dépenses février 2017	91,56 \$
ROUTHIER PATRICE - Dépenses février 2017	169,58 \$
ROY RENAL - Dépenses février et mars 2017	1 090,62 \$

SAAQ	22,20 \$
S.C.F.P., SECTION LOCALE 3797 - Cotisations Février 2017	741,53 \$
SOGETEL INC	355,75 \$
SERVICES SAN.DENIS FORTIER - Récupération Février 2017	25 181,16 \$
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC - Assurances Mars 2017	5 438,71 \$
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC - RREMQ Février 2017	9 466,40 \$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY - Honoraires	356,42 \$
TREMCA - Adhésion 2017	12 000,00 \$
TRESCA - Entente 1 de 4 versements	1 340,00 \$
ENTRETIEN MÉNAGER - Mars 2017	2 330,45 \$
TURGEON GENEVIÈVE - Dépenses février 2017	168,63 \$
VEILLEUX JEAN-ROCH - Dépenses février 2017	340,98 \$
VILLE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE - BFS Janvier 2017	659,68 \$
VISA DESJARDINS - Janvier 2017	582,16 \$
VISA DESJARDINS - Février 2017	427,92 \$
TOTAL :	249 639,95 \$

5.0- RENCONTRE AVEC LE CLD

5.1 CA du CLD 2017-2018

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC Robert-Cliche doit procéder à la nomination des membres du conseil d'administration du CLD Robert-Cliche;

ATTENDU QUE les sièges 3,4,5,7,9 et 15 sont à pourvoir cette année;

5879-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que le Conseil d'administration 2017-2018 du CLD Robert-Cliche soit formé des personnes suivantes :

Membres votants

Secteur Municipal

1. M. Luc Provençal, maire de Beauceville et préfet
2. M. Michel Cliche, maire de Saint-Joseph-de-Beauce
3. M. Jean-Rock Veilleux, maire de Saint-Alfred
4. M. Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin
5. Mme Ghislaine Doyon, maire de Saint-Jules

Secteur Entreprises manufacturières

6. M. Pierre-André Bégin, Structures Saint-Joseph
7. M. Serge Jacques, Deflex Composite
8. M. Raynald Doyon, Systèmes Stekar

Secteur Entreprise d'économie sociale

9. Mme Sophie d'Anjou, Caisse Desjardins de Beauce-Centre

Membres non-votants

10. M. Gilbert Caron, directeur général de la MRC Robert-Cliche
11. M. Daniel Chaîné, directeur général du CLD Robert-Cliche
12. M. Benoit L'Heureux, Emploi Québec
13. M. André Spénard, député de Beauce-Nord
14. Mme Nathalie Mercier, représentante du Min. Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
15. Mme Vicky St-Hilaire, Ferme familiale St-Hilaire.

L'assemblée générale annuelle du CLD aura lieu le 22 mars à Tring-Jonction.

5.2 Rapport annuel

En séance de travail, monsieur Daniel Chaîné a présenté le rapport annuel 2016 du CLD Robert-Cliche.

6.0- BEAUCE-EMBAUCHE

En séance de travail, madame Cassiopée Dubois a présenté les activités de Beauce Embauche.

7.0- PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ

En séance de travail, messieurs Provençal, Caron et Chaîné et madame Dubois ont présenté les grandes lignes d'une demande de subvention présentée par les 3 MRC de la Beauce dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité dans le but d'accroître la capacité de la Beauce à attirer des clientèles immigrantes. Chaque MRC et Beauce Embauche se sont engagés à investir 5 000 \$ chacun par année pendant 2 ans pour obtenir un montant équivalent provenant du ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion. Monsieur Provençal a préalablement donné son aval au projet, car la date limite pour déposer la demande était le 3 mars.

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a lancé un appel de propositions à l'intention des MRC afin de convenir de nouvelles ententes dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité;

ATTENDU QUE le ministère de l'ImmigratiOn, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) souhaite encourager une nouvelle démarche de partenariat avec les MRC et les

acteurs des milieux de vie pour bâtir des collectivités plus accueillantes et inclusives;

ATTENDU QUE la date limite pour présenter des demandes était le 3 mars 2017 et que les ententes seront d'une durée d'au moins deux ans;

ATTENDU QUE ce programme nécessite une contribution financière des MRC partenaires et de leurs organismes partenaires pour bénéficier du programme Mobilisation-Diversité;

ATTENDU QUE seules les MRC peuvent déposer une demande d'aide financière au programme Mobilisation-Diversité;

ATTENDU QUE les MRC Beauce-Sartigan et La Nouvelle-Beauce et l'organisme Beauce Embauche investissent chacun 5 000 \$ dans le projet pour une première année;

5880-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné il est résolu à l'unanimité :

- Que le Conseil de la MRC Robert-Cliche accepte de verser un montant de 5 000 \$ dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité pour l'année en cours, montant à être pris dans le surplus accumulé. Pour la seconde année, le montant devra être prévu au budget et
- Que la MRC La Nouvelle-Beauce soit mandatée pour agir au nom des trois MRC de la Beauce dans le cadre du projet à être déposé au programme Mobilisation-Diversité et que monsieur Mario Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC La Nouvelle-Beauce soit désigné pour signer tous les documents nécessaires à ce projet.

8.0- POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS

8.1 Adoption de projets

ATTENDU QUE le comité de la ruralité s'est réuni le 28 février pour procéder à l'analyse de projets dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants;

5881-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte le rapport du comité de la ruralité et procède à l'octroi des montants suivants :

Promoteur	Projet	Accordé
Mun. Saint-Frédéric	Installation d'une borne de recharge électrique	3 700 \$
Ville Beauceville	Installation de jeux sur l'île Ronde	36 597 \$
Ville Saint-Joseph-de-Beauce	Modification au plan de financement du projet PISTE CYCLABLE, SECTEUR URBAIN	21 303 \$

8.2 Mise à jour de la politique de soutien aux projets structurants

ATTENDU QUE dans le cadre de l'attribution du Fonds de développement des territoires, la MRC doit adopter sa politique mise à jour de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

5882-17 SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte sa politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour l'année 2017-2018.

9.0- SERVICE PERLE

Comme demandé au dernier CA du CLD, la MRC rappelle l'existence du Service PerLe, qui est un service gouvernemental gratuit offert aux municipalités pour permettre à celles-ci de s'inscrire dans un répertoire qui s'adresse aux exploitants d'entreprises.

Ce sujet a déjà été discuté en 2016, sans grand succès. Le sujet sera discuté à la rencontre des DG du 29 mars.

10.0- PDZA

10.1 Suivi mensuel

Le Conseil a été mis au courant du départ de monsieur Patrice Routhier pour un emploi au gouvernement du Québec.

Le Conseil prend connaissance du dernier rapport mensuel de monsieur Routhier préparé le 9 mars. Ce rapport fait état de l'élaboration du plan d'action par les comités technique et directeur, de la tournée de consultation pour la bonification du plan d'action et de recommandations pour le suivi du PDZA.

Le comité directeur propose la mise en place éventuelle d'un comité de suivi et d'un comité aviseur du PDZA et propose également la nomination éventuelle d'une ressource professionnelle pour assurer le suivi sur la base d'environ 3 jours/semaine. Un budget adéquat devra éventuellement être prévu.

10.2 Plan d'action

ATTENDU QUE le comité technique et le comité directeur du PDZA ont élaboré une proposition de plan d'action du PDZA de la MRC suite aux étapes préliminaires qui ont été réalisées;

ATTENDU QUE le plan d'action, qui comprend 15 actions réparties sur 6 axes, constituera la pièce maîtresse du PDZA;

5883-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte le plan d'action proposé et autorise la poursuite des travaux visant à identifier les échéanciers de réalisation de ces actions et les ressources nécessaires pour les réaliser.

11.0- PADF : PLAN D'ACTION 2017-2018

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) afin de contribuer au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) et de permettre la réalisation d'interventions ciblées;

ATTENDU QU'une entente de délégation a été signée par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région Chaudière-Appalaches afin de désigner la MRC de Montmagny comme délégataire de gestion du PADF pour la région;

ATTENDU QUE l'octroi d'une aide financière dans le cadre du PADF est conditionnel à l'élaboration d'un plan d'action par la MRC de Montmagny et à l'adoption de ce plan d'action par la ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE le Plan d'action 2017-2018 a été déposé au Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche le 15 mars 2017;

5884-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche adopte le plan d'action 2017-2018 élaboré dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

12.0- PROJET RÉGIONAL DE FIBRE OPTIQUE

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du territoire de la MRC souhaitent adhérer à une étude de coût pour un projet régional de déploiement de la fibre optique;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet nécessite la nomination d'un coordonnateur;

5885-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que monsieur Renal Roy soit nommé coordonnateur de l'étude de coût pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la MRC Robert-Cliche.

13.0- CONTRAT INFOTECH

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche signe un contrat de services de soutien avec Infotech (2547-0857 Québec inc.) à l'égard des logiciels Sygem;

ATTENDU QUE ledit contrat est valide pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

ATTENDU QU'une clause du contrat stipule que la convention sera reconduite automatiquement à moins qu'un préavis contraire soit signifié au moins deux mois avant la date d'échéance;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite prévenir tout de suite l'automatisme du renouvellement de la convention;

5886-17 SUR LA PROPOSITION DE de monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche indique à Infotech qu'elle n'entend pas renouveler automatiquement ladite convention ainsi que toute autre convention future.

14.0- MATIÈRES RÉSIDUELLES

14.1 Entente Récupération Frontenac

En séance de travail, monsieur François Roberge a présenté un historique des contrats convenus avec Récupération Frontenac.

Le principe de base est que la MRC signe de gré à gré un contrat à coût zéro avec Récupération Frontenac, qui est une entreprise d'économie sociale pour le traitement des matières résiduelles. Pour ce faire, la MRC doit obtenir l'autorisation du ministre des Affaires municipales. Le contrat actuel prend fin le 31 décembre 2017.

Dans le projet de renouvellement de contrat, Récupération Frontenac propose toutefois des modifications. Ainsi, pour la disposition des déchets, Récupération Frontenac chargera un coût automatique de 5 \$ la tonne métrique. Également, Récupération Frontenac demande maintenant à sa clientèle d'assumer le coût des pesées. Au total, pour la MRC Robert-Cliche, cela signifierait un montant d'environ 18 000 \$. Le traitement demeure toutefois à coût zéro.

Malgré cette offre qui est bien en deçà de ce qu'il en coûterait avec l'entreprise privée, le Conseil demande que la MRC négocie une meilleure entente.

14.2 Plastiques agricoles

En séance de travail, monsieur Roberge a également présenté un historique du dossier des plastiques agricoles.

Le marché du plastique agricole a beaucoup évolué au cours des 2 ou 3 dernières années et il est maintenant favorable. Monsieur Roberge a présenté les options de collecte, soit par apport volontaire ou par collecte à la ferme.

À relativement court terme, le Conseil devra donc se pencher sur le type de service offert, sur le niveau d'engagement financier de la MRC (en tenant compte d'un éventuel partage des coûts avec les producteurs ou d'autres partenaires), sur l'encadrement légal, sur l'échéancier d'implantation, sur la répartition des coûts entre les municipalités, etc.

15.0-

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

15.1 Certificats de conformité : Saint-Victor

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Victor, lors de sa séance tenue le 6 février 2017, a adopté son règlement 135-2017 modifiant le règlement 54-2006 relatif au zonage;

ATTENDU QUE la municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 21 février 2017;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

5887-17 SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 135-2017 modifiant le règlement 54-2006 et demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Saint-Victor un certificat de conformité à cet égard.

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Victor, lors de sa séance tenue le 6 février 2017, a adopté son règlement 134-2017 modifiant le règlement 53-2006 relatif au Plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 21 février 2017;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 109.7 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

5888-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 134-2017 modifiant le règlement 53-2006 et demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Saint-Victor un certificat de conformité à cet égard.

15.2 Analyse de conformité : MTQ

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) projette des travaux de correction de certaines déficiences au niveau de la sécurité de l'avenue Lambert, à l'intersection avec le chemin du Raccourci à Beauceville;

ATTENDU QUE le MTMDET a déjà obtenu une autorisation à cette fin au dossier 411488;

ATTENDU QUE la présente demande vise l'ajout d'une superficie de 237,9 m², pour les besoins d'élargissement de talus, de remblayage de l'amont d'un ponceau et pour une servitude de remblayage;

ATTENDU QUE le secteur visé est situé en zone agricole permanente et que les sols présentent un potentiel agricole de classe 3;

ATTENDU QUE le secteur visé par la demande présente peu d'intérêt pour les fins agricoles puisque situé à l'intérieur de la plaine inondable de la rivière Chaudière;

ATTENDU QUE le secteur visé est localisé à l'intérieur de l'affectation Forestière au SADR de la MRC Robert-Cliche et que les infrastructures d'utilité publique y sont autorisées;

ATTENDU QUE le projet ne peut être réalisé à un autre endroit que celui visé par la demande d'autorisation;

ATTENDU QUE le projet n'aura aucune contrainte particulière ou supplémentaire sur les terres en culture ainsi que sur les activités agricoles existantes et leurs possibilités de développement;

ATTENDU QUE le projet permettra le maintien de propriétés foncières de superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

5889-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité :

- Que le projet respecte les orientations et objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et qu'il est conforme au Document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaires;
- Que la MRC Robert-Cliche recommande le projet du MTMDET de réaménager une partie de l'avenue Lambert et du chemin du Raccourci à la 34^e Rue à Beauceville (Référence MTQ 154-13-1172), incluant les superficies supplémentaires pour les besoins d'élargissement de talus, de remblayage de l'amont d'un des ponceaux et pour une servitude de remblayage.

15.3 Suivi du comité consultatif agricole

15.3.1 Tring-Jonction

ATTENDU QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (SADR) peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), une municipalité locale peut demander à la Commission

de protection du territoire agricole (CPTAQ) d'exclure de la zone agricole permanente une partie du territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Tring-Jonction souhaite obtenir de la CPTAQ une exclusion d'une partie des lots 4 375 019, 4 374 937, 4 956 623 afin de régulariser une situation existante, ainsi qu'une partie du lot 4 956 624 afin de permettre aux propriétaires d'agrandir leur terrain;

ATTENDU QUE selon le demandeur, les parcelles visées par la demande sont en friche et aucune culture n'y est pratiquée depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE les terrains visés par la demande sont situés sur des sols de classe 5 selon le *Potentiel des sols ARDA*, comportant des facteurs limitatifs très sérieux, notamment une basse fertilité et un relief peu avantageux, qui en restreignent l'exploitation à la culture de plantes fourragères vivaces;

ATTENDU QUE l'exclusion projetée n'aura pas pour effet de limiter le potentiel de développement des installations d'élevage existantes;

ATTENDU QUE suite à l'exclusion, les superficies des terrains résiduels demeureront suffisantes pour y pratiquer l'agriculture;

ATTENDU QUE l'impact de la demande d'exclusion sur l'homogénéité des exploitations agricoles est donc minime;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif Agricole (CCA) de la MRC Robert-Cliche a été consulté et s'est montré favorable au projet;

5890-17 SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon , il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche appuie la municipalité de Tring-Jonction dans sa demande à la CPTAQ visant l'exclusion de la zone agricole d'une partie des lots 4 375 019, 4 374 937, 4 956 623 et 4 956 624, et qu'elle s'engage à modifier son SADR à cet égard afin d'inclure ce secteur à son périmètre d'urbanisation.

15.3.2 Saint-Joseph-de-Beauce

ATTENDU QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (SADR) peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), une municipalité locale peut demander à la Commission

de protection du territoire agricole (CPTAQ) d'exclure de la zone agricole permanente une partie du territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce souhaite dans un premier temps exclure certaines parcelles déjà situées à l'intérieur de son périmètre d'urbanisation et utilisées à des fins autres qu'agricoles, mais demeurées en zone agricole permanente;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce désire en second lieu exclure de la zone agricole permanente la portion de la future piste cyclable adjacente à son périmètre d'urbanisation afin de l'inclure à ce dernier;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce souhaite également exclure deux parcelles de la zone agricole permanente afin d'agrandir son parc industriel et créer une nouvelle zone commerciale permettant ainsi d'accueillir une diversité d'entreprises sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas suffisamment d'espace disponible ou adéquat hors de la zone agricole permanente pour combler ses besoins;

ATTENDU QUE l'agrandissement du parc industriel et la création d'une nouvelle zone commerciale permettront de poursuivre le dynamisme socio-économique la Ville, permettant la création d'emplois et le maintien de l'offre commerciale, industrielle et de services à sa population;

ATTENDU QUE les sols visés par la demande d'exclusion et des environs situés à l'ouest du périmètre d'urbanisation présentent un potentiel agricole de classe 3, présentant des facteurs limitatifs assez sérieux qui réduisent la gamme des cultures possibles;

ATTENDU QUE les sols visés par la demande d'exclusion et des environs situés à l'est du périmètre d'urbanisation présentent un potentiel agricole de classe 4 et 5, présentant des facteurs limitatifs sérieux, notamment des sols pierreux et un relief peu avantageux, qui restreignent l'exploitation à la culture fourragère, et de classe 7 qui n'offre aucune possibilité pour la culture ou pour le pâturage permanent;

ATTENDU QUE suite à l'exclusion, les superficies des terrains résiduels demeureront suffisantes pour y pratiquer l'agriculture;

ATTENDU QUE l'impact de la demande d'exclusion est très faible sur l'homogénéité des exploitations agricoles situées à proximité du périmètre urbain compte tenu des faibles superficies utilisées actuellement à des fins agricoles;

ATTENDU QUE seule la parcelle visée par l'agrandissement du parc industriel aura pour conséquence une légère augmentation des distances séparatrices pour l'implantation de nouvelles installations d'élevage;

ATTENDU QUE l'exclusion n'aurait aucun impact majeur sur la préservation des ressources en eau et en sol pour l'agriculture sur le territoire de la Ville et de la région;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif Agricole (CCA) de la MRC Robert-Cliche a été consulté et s'est montré favorable au projet;

5891-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche appuie la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce dans sa demande à la CPTAQ visant l'exclusion de la zone agricole de plusieurs parcelles totalisant une superficie de 31,16 hectares, et qu'elle s'engage à modifier son SADR à cet égard afin d'inclure ces secteurs à son périmètre d'urbanisation.

15.3.3 Saint-Alfred

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alfred projette la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout résidentiel et pluvial desservant son périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE pour les besoins du projet, la municipalité demande à la CPTAQ une autorisation pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des parties de lots nécessaires à la construction d'un puits et d'une usine de traitement de l'eau potable (1,21 ha), d'une usine de traitement des eaux usées (0,36 ha), ainsi que d'une conduite d'égout (0,45 ha permanente et 0,28 ha temporaire);

ATTENDU QUE le puits, l'usine de traitement de l'eau potable et une partie du réseau d'égout sont situés à l'intérieur de la grande affectation Agricole au SADR;

ATTENDU QU'une partie du réseau d'égout et le site de traitement des eaux usées sont localisés à l'intérieur de la grande affectation Forestière au SADR;

ATTENDU QUE les infrastructures d'utilité publique sont autorisées à l'intérieur des grandes affectations Agricole et Forestière du SADR;

ATTENDU QUE le projet est situé dans des secteurs où les sols présentent un potentiel agricole de classes 4 et 5, comportant des facteurs limitatifs, notamment des sols pierreux et un relief peu avantageux, qui restreignent la gamme des cultures;

ATTENDU QU'une aire de protection du puits devra être établie en périphérie de celle-ci;

ATTENDU QUE l'emplacement du puits est déterminé en fonction de la disponibilité en eau à cet endroit, suivant une étude hydrogéologique;

ATTENDU QUE considérant la disposition des résidences à desservir et l'acheminement des eaux usées par gravité, il n'est pas souhaitable de placer les infrastructures à d'autres endroits;

ATTENDU QUE l'emplacement du réseau d'égout et de l'usine de traitement des eaux usées n'entraînera pas de contrainte aux activités agricoles ainsi qu'à leur développement futur;

ATTENDU QUE les parties de lots conservées par les propriétaires actuels seront d'une superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

ATTENDU QUE la réalisation du projet est essentielle pour des raisons de santé publique et de protection de l'environnement;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif Agricole (CCA) de la MRC Robert-Cliche a été consulté et s'est montré favorable au projet;

5392-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité :

- Que le projet respecte les orientations et objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et qu'il est conforme au Document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaires;
- Que la MRC Robert-Cliche émette un avis de conformité pour le projet de construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout desservant le périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Saint-Alfred, tel que déposé au dossier 414346 de la CPTAQ.

16.0- SÉCURITÉ INCENDIE

16.1 Rapport annuel

ATTENDU QUE le rapport annuel d'activités de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche de l'an 9 est déposé au Conseil des maires et examiné par celui-ci;

5893-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte le rapport annuel d'activités de l'an 9 de la mise en œuvre de son

schéma de couverture de risques en sécurité incendie aux fins de transmission au ministre de la Sécurité publique du Québec.

16.2 Dossier compresseur

Monsieur Groleau indique que la question de la vente du compresseur de la MRC, localisé à Saint-Joseph, a été discutée lors de la dernière rencontre du comité de Sécurité incendie. Le comité recommande la vente du compresseur étant donné que les municipalités sont à conclure une entente avec la ville de Beauceville pour utiliser le nouveau compresseur de cette municipalité. Selon les recherches de monsieur Guy Poulin, la valeur marchande du compresseur est de 6 000 \$, ACR Canada offre 2 500 \$. Monsieur Groleau émet l'avis que la MRC devrait l'offrir à la ville de Saint-Joseph-de-Beauce pour 2 500 \$.

5894-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jonathan V. Bolduc, il est résolu à l'unanimité que la MRC procède à la vente de son compresseur et que celui-ci pourra être offert à la ville de Saint-Joseph-de-Beauce au coût de 2 500 \$ si celle-ci le souhaite.

17.0- DOSSIER OMH

Monsieur Provençal indique aux maires que les intervenants liés au dossier du regroupement des OMH devraient se rencontrer très bientôt pour la procédure de regroupement. Après une longue discussion, il est convenu qu'une première rencontre aura lieu le 25 avril.

18.0- TRANSPORT COLLECTIF : MODIFICATION DE RÉOLUTION

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche offre des services de transport collectif depuis 2007 et qu'elle appuie financièrement Transport collectif de Beauce.

ATTENDU QU'il est prévu d'effectuer plus de 22 000 déplacements en 2016.

ATTENDU QUE les modalités d'application au Programme d'aide au développement du transport collectif Volet 2, prévoit que la contribution du Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports correspond au double de la contribution du milieu, et ce, jusqu'à concurrence de 200 000 \$ si l'organisme s'engage à effectuer entre 20 000 et 49 999 déplacements en 2016;

ATTENDU QUE la MRC est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;

ATTENDU QU'en vertu des prévisions budgétaires 2016 de Transport collectif de Beauce, la participation prévue des usagers du transport pour l'année 2016 est de 100 000 \$.

5895-17 SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité :

- Que le Conseil demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de verser à la MRC Robert-Cliche une contribution financière de base de 200 000 \$ pour le maintien du transport collectif pour l'année 2016;
- Que le Conseil déclare avoir l'intention de réinvestir les surplus accumulés de Transport collectif de Beauce (volet transport collectif) dans les services de transport collectif régional;
- Que le Conseil demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports que tout ajustement ultérieur, auquel elle pourrait avoir droit pour l'année 2016 , lui soit versé à la suite du dépôt des états financiers 2016 de Transport collectif de Beauce et du rapport d'exploitation.

*** La présente résolution **remplace et annule la résolution 5750-16**

19.0- PRÉCA

Le Conseil prend note d'une demande de PRÉCA (partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches). Le Conseil a accepté de financer la TACA pour l'année 2017 (3 500 \$) et la Tresca (économie sociale) à raison de 1 340 \$ par année pendant 4 ans. PRÉCA demande à la MRC 3 659,24 \$ par année pendant 5 ans.

Avant de pouvoir prendre une décision, le Conseil souhaite connaître les orientations prises par les autres MRC.

20.0- FESTIVAL DU FILM DE SAINT-SÉVERIN

Le Conseil discute à nouveau de la demande déposée par le Festival du film de Saint-Séverin pour obtenir une aide financière de la MRC. Monsieur Provençal, dans un premier temps, indique que la demande ne cadre pas avec la politique de dons de la MRC alors que toute demande de financement provenant d'un festival

n'est pas admise. Monsieur Cloutier émet l'avis que le type d'événement, bien que portant le nom de festival, ne devrait pas être traité comme tel.

Après une longue discussion, il est convenu de mandater Valérie Chérétaki, agente de développement culturel au CLD, pour vérifier quelles sont toutes les possibilités de financement dont pourrait bénéficier le festival.

Le sujet sera ramené à l'ordre du jour de la prochaine séance.

21.0- CORRESPONDANCES

21.1 Municipalité d'Adstock et de Sainte-Clotilde-de-Beauce

ATTENDU les démarches entreprises et les dépenses déjà engagées par la MRC des Appalaches en vue de l'implantation du gaz naturel;

ATTENDU la demande déposée conjointement par la Municipalité d'Adstock et la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce auprès de Développement économique Canada pour réaliser le projet de gaz naturel;

ATTENDU les craintes fondées à l'effet que les sommes prévues par le gouvernement provincial pour l'implantation du gaz naturel ne seront plus disponibles après le mois de mars;

ATTENDU QUE le projet de l'implantation du gaz naturel dans le secteur de St-Éphrem-de-Beauce dépend de la réalisation du tronçon Sainte-Clotilde/Adstock;

ATTENDU l'importance de ce projet pour l'ensemble des municipalités voisines en ce qui a trait au maintien et à la création d'emplois;

5896-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche accorde son appui à la demande déposée par les municipalités d'Adstock et de Sainte-Clotilde-de-Beauce pour l'arrivée du gaz naturel sur leur territoire respectif de manière à obtenir l'aide financière de Développement économique Canada.

21.2 Ministère de l'Éducation : CA du CÉGEP

Le Conseil demande qu'une lettre soit adressée au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec demandant qu'une période de temps plus longue soit accordée aux organismes qui le souhaitent pour faire part de candidatures au Conseil d'administration du CÉGEP.

21.3 Alcool au volant

Le Conseil prend note d'une lettre de monsieur Simon Bernard, coordonnateur de la Table de concertation Beauce-Etchemins pour la prévention de l'alcool au volant qui questionne la décision prise par la MRC à sa séance du 10 août 2016 de ne pas donner suite à la demande d'aide financière pour l'achat de publicité dans les agendas des cégeps de Beauce-Appalaches et de Lévis-Lauzon.

22.0-

AFFAIRES NOUVELLES

a) Fosses septiques : dossier d'article 25.1

ATTENDU QUE le dossier de Capital Transit Inc. pour la bâtisse localisée au 1346 avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce a été présenté au Conseil dans son entièreté;

ATTENDU QUE la MRC a atteint une étape ultime dans ce dossier de contravention à l'article 3 du Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a été consultée relativement à ce dossier;

5897-17

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise le recours à l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales relativement à ce dossier.

b) Appui Saint-Odilon-de-Cranbourne

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a terminé les travaux de relocalisation de la Route 276 via le rang Six Ouest;

ATTENDU QUE cette modification du tracé de la Route 276 apporte une augmentation du flux de circulation;

ATTENDU QU'à partir de plus ou moins 250 mètres de l'intersection de la Route 276 et de la Route 275 en direction Est, une petite côte est existante et occasionne des excès de vitesse ce qui augmente considérablement la dangerosité du secteur

et a ainsi pour conséquence d'exposer les citoyens du secteur à un achalandage supplémentaire en plus d'y troubler la quiétude;

ATTENDU QUE la municipalité reçoit fréquemment des plaintes des usagers sur l'état et la sécurité de cette route;

ATTENDU QU'à ce secteur correspondent une circulation locale, régionale et provinciale et une circulation d'autobus scolaires et que l'ensemble de ces circulations avec les excès de vitesse rend ce secteur dangereux;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a déjà considéré l'élargissement et l'abaissement d'une section de cette route comme prioritaire;

ATTENDU QUE depuis 2012 trois résolutions ont été acheminées au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de la part de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, de la MRC Robert-Cliche et du Comité de la sécurité publique;

ATTENDU QUE les réponses à ces résolutions ne répondent pas aux attentes du Conseil et ne modèrent pas les insatisfactions des usagers.

5898-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accorde son appui à la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne et demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de reconsidérer l'importance de ces travaux et de les intégrer à une prochaine programmation.

c) Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité.

ATTENDU le Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019 pour assurer le maintien d'un milieu de vie sécuritaire;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche souhaite présenter un projet dans le cadre dudit programme;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche souhaite mandater la Maison des jeunes Robert-Cliche pour réaliser ledit projet et s'engage à lui octroyer un montant de 5 000 \$ à cet égard,

5899-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jonathan V. Bolduc, il est résolu à l'unanimité :

- Que la MRC Robert-Cliche dépose un projet dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019;

- Que le préfet, monsieur Luc Provençal, soit autorisé à signer tout document relatif à cette demande.

d) Transport adapté

ATTENDU QUE Transport collectif de Beauce n'a toujours reçu aucune indication concernant l'aide financière qu'entend accorder le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports pour le transport adapté en 2017;

ATTENDU QUE cette situation rend les municipalités et les usagers très inconfortables quant à la planification de cette activité;

5900-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche demande au ministre Laurent Lessard de faire connaître le plus tôt possible le montant de l'aide financière qu'il accordera aux organismes mandataires concernés par la gestion du transport adapté.

23.0- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune nouvelle question n'est posée

24.0- LEVÉE DE LA SÉANCE

5901-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 heures 20.

Luc Provençal
Préfet

Gilbert Caron
Secrétaire-trésorier